

La réunification rapide des familles : une priorité

De nombreux réfugiés et immigrants font face à des barrières à la réunification familiale. Ces barrières causent d'énormes souffrances aux familles, et coûtent cher à la société canadienne dans son ensemble.

Impact sur les enfants

L'impact de la séparation familiale prolongée est surtout grave pour les nombreux enfants touchés. En tant que société, nous avons une obligation particulière de protéger les enfants, entre autres en respectant leur droit d'être avec les membres de leur famille.

Or, les enfants de réfugiés au Canada doivent souvent attendre des années avant de pouvoir venir au Canada, surtout s'ils se trouvent en Afrique ou en Asie. Même dans les cas où les enfants sont séparés de leurs deux parents, donc par définition à risque, le traitement peut prendre des années.

SOLUTION Le CCR recommande que les conjoints et enfants de personnes reconnues comme réfugiées au Canada puissent voyager immédiatement au Canada pour que leur dossier soit traité ici.

Tu me Manques!

Campagne pour la Réunification Familiale



Ben Andrei Niloufar Akino Ali Meraj Samia Quenty

Toutes les personnes ci-dessus sont touchées par le règlement 117(9)(d).

Les membres de la famille exclus

Les enfants sont également les principales victimes du règlement 117(9)(d), règle inflexible d'immigration qui exclut les membres de la famille, s'ils n'ont pas été contrôlés par un agent d'immigration au moment où le répondant a immigré au Canada.

Les victimes du R. 117(9)(d) incluent une fillette de deux ans au Pakistan, privée de réunification avec sa mère, une réfugiée iranienne au Canada.

SOLUTION Le CCR recommande l'élimination de la règle du membre de la famille exclu, le Règlement 117(9)(d).

La campagne sur la réunification familiale

Le CCR demande un système d'immigration et de protection des réfugiés qui respecte les droits fondamentaux en favorisant une réunification rapide des familles dans l'intérêt d'une intégration saine, humaine, respectueuse et productive des nouveaux arrivants.

Pour de plus amples informations
www.reunification.ca

La traite

- Implique l'exploitation des personnes, souvent par le travail forcé.
- Implique souvent le transport des victimes au-delà des frontières ou à l'intérieur d'un pays.
- Exploite les plus vulnérables.



Quel est le sort des personnes qui subissent la traite au Canada?

Les lois canadiennes ne protègent pas les victimes de la traite. En conséquence, ces personnes ne sont pas toujours traitées correctement par les autorités canadiennes. Elles peuvent être plutôt détenues et déportées.

SOLUTION Le CCR a développé une proposition d'amendement de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, dans le but d'offrir une protection tant temporaire que permanente aux personnes ayant vécu la traite.

Pour de plus amples informations
www.trafficking.ca



PHOTO: UNHCR

La crise des réfugiés irakiens

La violence en Irak a forcé la fuite de plus de deux millions d'Irakiens. La vaste majorité des réfugiés irakiens se trouvent en Syrie et en Jordanie.

Jusqu'à maintenant le Canada n'a ouvert ses portes qu'à très peu de réfugiés irakiens.

SOLUTION Le CCR recommande :

- L'augmentation du nombre global de réfugiés réinstallés au Canada, dont un plus grand nombre de réfugiés irakiens.
- L'accélération du traitement des demandes de réfugiés irakiens en voie d'être réinstallés au Canada
- La sensibilisation du public aux besoins des réfugiés irakiens.



PHOTO: UNHCR

Nous avons besoin de votre appui

Le CCR poursuit son travail grâce à des dons privés.

Voici comment vous pouvez aider le CCR à atteindre son objectif de faire du Canada une terre accueillante pour les réfugiés et les nouveaux arrivants :

- **ADHÉREZ AUX « AMIS DU CCR »**, notre programme de don mensuel. C'est le moyen le plus commode et le moins coûteux de soutenir le CCR. Le formulaire d'adhésion se trouve à www.ccrweb.ca (sous la rubrique *Contribuez*).
- **FAITES UN DON AU CCR EN LIGNE** par carte de crédit à Canadon.org. (www.canadon.org).
- **VERSEZ UN DON AU CCR PAR COURRIER OU PAR TÉLÉPHONE** (voir les coordonnées ci-dessous). Un reçu pour fins d'impôt vous sera émis pour toute contribution excédant 20 \$ ou sur demande.

Pour de plus amples informations sur le Conseil canadien pour les réfugiés, ses préoccupations et campagnes, et comment vous y impliquer, voir :

www.ccrweb.ca



CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS

6839A Drolet #302
Montréal QC, H2S 2T1
tél. : (514) 277-7223
télé. : (514) 277-1447
courriel : info@ccrweb.ca

06/2008



Des avenues pour la justice entre les genres

Le CCR a développé une trousse d'outils pour les gens travaillant auprès des immigrants et des réfugiés au Canada dans le but d'aider les organismes et les individus à appliquer une analyse basée sur le genre dans leurs interventions.

Notre vision est d'un avenir où toutes les personnes immigrantes et réfugiées pourront participer pleinement et comme elles le choisissent à la société canadienne, dans le plein respect de leurs droits humains.

Le tiers pays sûr

Depuis décembre 2004, le Canada désigne les États-Unis comme un tiers pays sûr pour les réfugiés, fermant ainsi la porte à la plupart des demandeurs du statut de réfugié à la frontière américano-canadienne.

Le CCR s'oppose vigoureusement à cette désignation parce que les États-Unis ne sont pas un pays sûr pour tous les réfugiés. Le CCR dénonce également le but et l'effet de la réduction du nombre de réfugiés qui peuvent demander la protection du Canada.

Le CCR s'est joint à d'autres pour contester cette désignation devant les tribunaux, en tant que violation de la Charte canadienne et des obligations internationales en matière de droits humains. En novembre 2007, la Cour fédérale a donné raison à la contestation juridique. Le gouvernement a porté la décision en appel.



CONSEIL CANADIEN
POUR LES RÉFUGIÉS

JUSTICE
POUR LES
RÉFUGIÉS
ET LES
IMMIGRANTS

Quelques enjeux clés

Sayada Ben
Akino Ben

Andrei
Nicolai